



Compte-rendu de la réunion de conseil

du 11 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 11 du mois de mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 8

Et de votants 12 (dont 4 pouvoirs)

Etaient présents :

- Mesdames Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Laurence Morice, Pauline Saglio
- Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Samuel Tavry .
- Absents excusés : Bernadette Combettes, Martine Frogeais, Chrystèle Lefevre, Arnel Godais, Yves Lehuero Kerisel, Michel Melot, Benoit Poulain.

Martine Frogeais donne pouvoir à Anne-Marie Morlier

Michel Melot donne pouvoir à Pauline Saglio

Yves Le Huerou Kerisel à Dominique Grégoire

Arnel Godais donne pouvoir à Isabelle Denis

Secrétaire de séance : Anne Marie Morlier

Ordre du jour :

Le conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 a acté le principe de création d'un service commun d'instruction des ADS.

Quelques principes ont été arrêtés :

- Création d'un service commun de la ville de Vitré
- Financement par les communes utilisatrices
- Paiement à l'acte
- Conventionnement avec un engagement sur la durée du mandat
- un seul lieu d'instruction

La convention propose 3 formules au niveau des tarifs :

- Instruction complète par le service mutualisé
- Cua et DP sans création de surfaces assurées par les communes
- Cua et DP sans création de surfaces assurées par les communes et réalisation de contrôles de conformité assurés par les communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour le 3ème choix : CUA et DP sans création de surfaces assurées par les communes et réalisation de contrôles de conformité assurés par les élus et le personnel communal.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

• **Devis pour la charpente de la toiture de la médiathèque**

Plusieurs devis ont été demandés pour la charpente de la médiathèque. Après visite et contrôle de la charpente par Pauline SAGLIO, Dominique GREGOIRE et les artisans, il a décidé de remplacer 2 fermes et ne pas effectuer la partie traitement du bois.

les devis présentés sont :

1- CHARPENTE BOTTIER : 988.00 € la ferme soit 1976.00 € pour les 2 fermes

2 - Ets JOEL BAILLY : 1536.00 la ferme soit 3072.00 € les 2 fermes

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise BOTTIER, pour la réfection de la charpente de la bibliothèque.

il faut ajouter à ce montant la réfection de la toiture confiée à l'entreprise Yannick MOREL pour un montant de 11 261.28 €

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

• **Déclaration d'intention d'aliéner**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Pierik ANDRÉ, Notaire à Piré sur seiche, relative à la vente de la propriété sise au 7 lotissement des ormeaux, cadastrée section B N° 919.

La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

• **Ratios promus/promouvables pour saisine du comité technique paritaire (CTP)**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade ; qu'à ce titre l'assemblée délibérante avait établi un projet qui a été soumis au Comité Technique paritaire

Les membres du conseil municipal donneront leurs avis sur les points suivants :

- de Solliciter le comité technique paritaire sur la proposition de tableau des ratios promus / promouvables tel que défini ci-dessous :

ADJOINTS TECHNIQUES

Ancien grade	Nouveau Grade	ratio
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	100 %

- de rappeler que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement
- d'indiquer :
 - que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
 - qu'une délibération définitive sera prise lorsque l'avis du C.T.P. aura été émis.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette délibération.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

- **OGEC école saint joseph de Piré sur seiche**

L'école de Piré sur seiche accueille pour l'année scolaire 2014-2015 des enfants de la commune de Moulins et elle souhaite que la commune de moulins participe au fonctionnement des écoles sous contrat d'association.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal ne répond pas favorablement à cette demande.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

- **Demande de Subventions contrat de territoire**

Le maire indique qu'il convient de solliciter le Conseil Général, comme chaque année, pour l'acquisition d'ouvrages pour la médiathèque de moulins dans le cadre du contrat de territoire. De plus, dans le cadre des activités au sein des médiathèques du territoire de la vitré communauté, des animations sont organisées. Le conseil général participe également financièrement à ces actions pour l'attribution des subventions.

Le Conseil Municipal Donnera son avis:

- pour solliciter une aide financière du conseil général dans le cadre du contrat de territoire pour le financement des médiathèques en vue de l'acquisition de livres, de périodiques et de documents audiovisuels (CD ROM, DVD, CD Audio),
- pour solliciter une aide financière du conseil général dans le cadre du contrat de territoire pour les animations effectuées dans la médiathèque de moulins

Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité la demande de Subvention.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

- **Décision modificative n°1**

Une décision modificative doit être effectuée pour augmenter les crédits pour le compte 1641 et 66111 à cause de mandats non effectué en 2013.

En effet, il s'agit de :

- 25 000.00 € compte 1641 + 17.51 compte 66111 pour l'emprunt n° 0046326883

- 955.45 € (c/1641) + 12.26 € (c/66111) pour l'emprunt n°421397086601
- 1000 € au compte 2158. pas de crédits ouverts alors que l'achat d'un taille haie début janvier 2015 a été mis sur cet imputation pour percevoir la TVA.
- 2867€ au compte 673 pour une annulation de DGF de 2013

A l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

• Avis sur l'autorisation d'exploiter une déchetterie à Bais :

La préfecture a transmis une enquête publique pour une durée d'un mois à compter du 18 mai 2015 au 20/06/2015, sur la demande présentée par le président du sud-est d'ille et vilaine, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une déchetterie et aire de collecte et de broyage de déchets verts, situées au lieu-dit « La Basse Courie » à bais.

Le conseil municipal donnera son avis sur la demande l'enregistrement.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la demande d'enregistrement.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

• Devis pour les travaux de la voirie en 2015

Des devis ont été demandés à la société TP PIGEON et le Conseil Général concernant les différents travaux au niveau de la voirie pour l'année 2015.

Les devis présentés sont :

	ENTREPRISE PIGEON	PARC DEPARTEMENTAL
chemin du FOUGERAY	2 752,50	3 076,25
chemin de Rannée	7 920,00	6 300,00
Chemin Bas Plessis	3 840,00	4 404,00
Lieu dit Brialaine	-	2 500,00
Lieu dit Champagne	-	7 037,00
Lieu dit Patis Brialaine	-	566.00
Gouvertière	-	5 708,00

Après avoir délibéré, Le conseil municipal valide pour la réfection de la voirie le devis du Parc Départemental pour un montant total de 25 296.75 € et pour les points à temps pour un montant HT de 9 100 €.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

• Dotations parlementaires

Une proposition parlementaire pour une aide de financement pour les travaux de voiries et de la toiture de la médiathèque peut être demandée.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la délibération pour une aide de financement (à hauteur de 50 % de l'investissement).

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

• **Fonds de concours de Vitré communauté**

Des fonds de concours peuvent être demandés pour les travaux de voiries et de la toiture de la médiathèque pour l'année 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la délibération pour les fonds de concours de Vitré Communauté.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

• **ASSAINISSEMENT- PARTICIPATION sur les FRAIS de PERSONNEL et MATERIEL**

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal donnera son avis pour l'année 2014 :

-pour PARTICIPER pour un montant de 4 000 € (200 heures x 20 €) sur les frais de personnel et de 2 000 € sur les frais de matériel, de ce budget au profit du budget principal de la commune.

-pour INSCRIRE au budget, les crédits nécessaires : 4 000 € au compte 621 et 2 000 € au compte 628.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette délibération pour les mandats de 4000 € et 2000 €

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

• **Questions diverses**

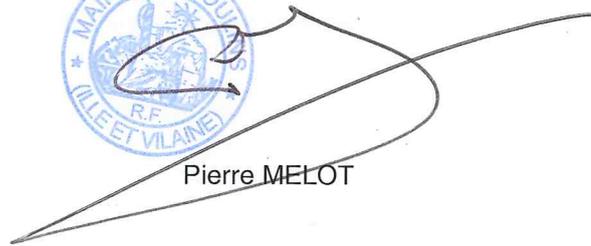
Ecole : l'inspecteur académique se rendra à l'école de Moulins le mercredi 13/05 pour faire un point sur les bâtiments actuels.

La secrétaire de séance



Anne Marie MORLIER

Le Maire

Pierre MELOT

